



Service : Secrétariat Général  
Tél : 04.66.22.20.64  
Réf : Céline BROCHE

**COMPTE-RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 1<sup>er</sup> juillet 2020**

**ETAIENT PRESENTS :**

D. VINCENT ; N. FABIE ; R. SERRET ; S. THOLANCE ; O. LAW ; P. DEHON ; M. SWIERKOWSKI ; D. AGUERA ; A-C MAUNY ; M. GENTE ; P. PALLEGOIX ; B. COLOMBIER ; A. SAUTON ; N. RAYSSIGUIER

**PROCURATIONS :** N. RAYSSIGUIER à B. COLOMBIER

**ABSENTS EXCUSES :** E. DAVID ; N. RAYSSIGUIER

**Nombre de votants : 14**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur le Maire propose Nathalie FABIE comme secrétaire de séance qui accepte et soumet au vote : **Vote à l'unanimité**

Désignation de l'auxiliaire : Céline BROCHE

**ORDRE DU JOUR :**

**I. Demande de retrait à l'ordre du jour :**

2020 - 30 – Budget Primitif 2020

2020 - 31 - Budget Primitif 2020 de l'eau

**II. Approbation du procès-verbal : Séance du 23 mai 2020**

**III. DELIBERATIONS :**

**A. ADMINISTRATION GENERALE**

1) 2020 - 20 – Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'Etat d'urgence sanitaire

2) 2020 - 21 - Marchés nocturnes de l'Uzège – Saison 2020

- 3) 2020 - 22 – Création d'un poste de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe – modification du tableau des effectifs
- 4) 2020 - 23 – Election des membres de la commission d'appel d'offre
- 5) 2020 - 24 – Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS
- 6) 2020 - 25 – Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal
- 7) 2020-26 - Renouvellement des membres de la Commission Communale des impôts directs.

## **B. FINANCES LOCALES**

### a. BUDGET COMMUNAL

- 8) 2020 - 27 - Fixation du taux des taxes locales 2020
- 9) 2020 - 28 - Remise gracieuse des loyers municipaux
- 10) 2020-29 - Tarifs des droits et redevance d'occupation du domaine public

<b>00</b>	<b>Approbation du procès-verbal : séance du 23 mai 2020</b>	
-----------	---	--

**Adopté à l'unanimité**

<b>01</b>	<b>Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'Etat d'urgence sanitaire</b>	<b>2020-20</b>
-----------	---	----------------

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un **surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail**, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par :

- Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette prime d'un montant maximal de 1 000 € aux agents municipaux qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

**Adopté à l'unanimité**

<b>02</b>	<b>Marchés nocturnes de l'Uzège – Saison 2020</b>	<b>2020-21</b>
-----------	---	----------------

Comme chaque année, il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour la signature de la Charte des marchés nocturnes 2020 du Pays d'Uzès avec l'Office de Tourisme d'Uzès et le Comité de Promotion Agricole de l'Uzège, nécessaire à la réalisation d'un marché nocturne sur Saint-Siffret qui aura lieu le mercredi 05 août 2020.

**Adopté à l'unanimité**

<b>03</b>	<b>Création d'un poste de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe – modification du tableau des effectifs</b>	<b>2020-22</b>
-----------	--	----------------

- VU de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe en remplacement du cadre d'emploi d'Attaché territorial afin de permettre la continuité du bon fonctionnement des Services Administratifs,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De créer 1 emploi à temps complet pour exercer les fonctions de Secrétaire de Mairie,
- De supprimer le poste du cadre d'emploi d'Attaché Territorial
- De procéder à la mise à jour du tableau des effectifs,

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Temps complet (TC) /temps non complet (TNC)
Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC

- De fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire du grade de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe.

**Adopté à l'unanimité**

<b>04</b>	<b>Election des membres de la commission d'appel d'offre</b>	<b>2020-23</b>
-----------	--	----------------

A la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin secret sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**Liste des candidats :**

Titulaires :

Nathalie FABIE  
Raymond SERRET  
Nathalie RAYSSIGUIER

Suppléants :

Anne-Catherine MAUNY  
Pierre DEHON  
André SAUTON

Nombre de votants : 14  
Sièges à pourvoir : 3  
Suffrages exprimés : 14

**Sont élus :**

Titulaires :

Nathalie FABIE  
Raymond SERRET  
Nathalie RAYSSIGUIER

Suppléants :

Anne-Catherine MAUNY  
Pierre DEHON  
André SAUTON

<b>05</b>	<b>Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS</b>	<b>2020-24</b>
-----------	--	----------------

A la suite des élections municipales, il convient de constituer la Centre Communal d'Action Sociale et ce, pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 4 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin secret sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Il est proposé, au Conseil Municipal de procéder à l'élection des quatre représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

**Liste des candidats :**

Titulaires :

Sylvie THOLANCE  
Monique SWIEERKOWSKI  
Michael GENTE  
Pierre DEHON

Nombre de votants : 14  
Sièges à pourvoir : 4  
Suffrages exprimés : 14

**Sont élus :**

Titulaires :

Sylvie THOLANCE  
Monique SWIEERKOWSKI  
Michael GENTE  
Pierre DEHON

06	<b>Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal</b>	<b>2020-25</b>
----	---	----------------

Une Commune peut se porter acquéreur d'un bien sans maître sur son territoire lorsque le propriétaire n'est pas identifié après une procédure réglementée.

Des propriétaires sur la Commune de Saint-Siffret ne se sont pas faits connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Il est proposé au Conseil Municipal d'incorporer ces biens sans maître dans le domaine communal.

**Adopté à l'unanimité**

07	<b>Renouvellement des membres de la Commission Communale des impôts directs.</b>	<b>2020-26</b>
----	--	----------------

Le Conseil Municipal,

**Vu** l'article 1650 du code général des impôts qui institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

**Considérant** que dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

**Considérant** que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

**Considérant** que les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 23 juillet 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal une liste de 24 personnes.

JUVIN Denis	REYNAUD Luc	MALTERRE Eric
REY-PRIEUR Renée	BRIEUX Guy	BLOTTIAU Brigitte
GLEYSE Pierre	JEANNE Jacques	LAW Olivier
VINCENT Jacky	METZ Marie-Claire	SWIERKOWSKI Monique
MONIER Jean-François	BONAMY Claude	RAYSSIGUIER Nathalie
BOULAY Martine	BONZI Sébastien	CHAPEL Gérard
BOUYALA Philippe	BROCHE Pierre	FABIE Jean-Claude
BLANC Robert	SAUTON André	HAMMET Chantal

### **Adopté à l'unanimité**

<b>08</b>	<b>Fixation du taux des taxes locales 2020</b>	<b>2020-27</b>
-----------	--	----------------

Il vous au Conseil Municipal est proposé de maintenir les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.50
- Taxe foncier bâti : 14.18
- Taxe foncier non bâti : 40.73

### **Adopté à l'unanimité**

<b>09</b>	<b>Remise gracieuse des loyers municipaux</b>	<b>2020-28</b>
-----------	---	----------------

L'activité des entreprises locataires (Epicerie Espace, BRAM et Kinesos) des locaux communaux a été affectée par la crise sanitaire COVID 19. Ces entreprises sont confrontées de manière exceptionnelle à une situation financière tendue,

Il est proposé au Conseil Municipal qu'une aide exceptionnelle soit accordée par la Commune à ces entreprises afin de faire face à leurs difficultés financières en annulant les loyers pour les mois d'avril et mai 2020, ce qui représente la somme totale de 5 182 €.

### **Adopté à l'unanimité**

<b>10</b>	<b>Tarifs des droits et redevance d'occupation du domaine public</b>	<b>2020-29</b>
-----------	--	----------------

Pour participer au développement de l'attractivité de la commune de Saint-Siffret, la municipalité envisage d'organiser des événements festifs. Des forains et marchands ambulants pourraient venir s'installer durant ces manifestations. Il est donc nécessaire de tarifier l'occupation du domaine public sur la commune de Saint-Siffret, afin que les dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'équipement qu'entraîne la gestion des festivités soient diminuées par les recettes de ces redevances.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur des tarifs ci-après :

- Marchand ambulant domicilié sur la commune de Saint-Siffret : 15 € les 4 mètres linéaires ; 5 € le mètre supplémentaire
- Marchand ambulant non-domicilié sur la commune de Saint Siffret : 25 € les 4 mètres linéaires ; 10 € le mètre supplémentaire

### **Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 19h50.**

**L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.**